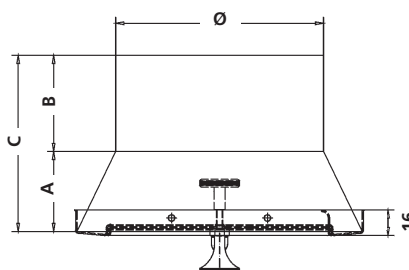
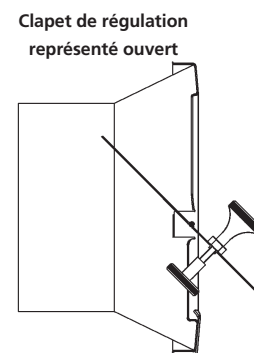
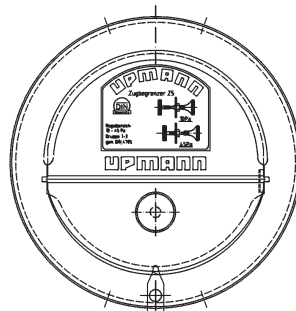


Limiteur de tirage Z6

à embout de raccordement circulaire



Art.-Nr.	*	Raccord Ø mm	Version
30160	5	150	Acier inoxydable V2A
30159	9	130	Acier inoxydable V2A

- Dispositif à air additionnel fonctionnant automatiquement selon DIN 4795
- Plage de régulation 15 - 50 Pa
- Groupe de performance 1 - 3
- Poids : 0,6 kg

Raccord/Ø mm	A/mm	B/mm	C/mm
150	20	60	80
130	50	60	110

DIN EN 10142, exécution de l'enrobage galvanisé:
 en fonction des conditions de fabrication, la galvanisation crée des cristaux de tailles
 et d'un brillant différent. Ces différences n'affectent pas la qualité de l'enrobage.

Consignes de sécurité

Les dispositifs à air additionnel interagissent avec le circuit d'évacuation des gaz brûlés et avec le foyer.

Pour cette raison, il est recommandé d'informer, avant l'incorporation, le ramoneur responsable dans votre quartier.

Le fonctionnement impeccable n'est garanti que si les consignes suivantes sont respectées :

selon DIN 4795 section 3.1, la présence de dispositifs à air additionnel (limiteurs de tirage) est admise contre les foyers, pièces de liaison (conduit de gaz brûlés) ou les circuits d'évacuation des gaz brûlés. Les dispositifs à air additionnel ne peuvent se trouver que dans le local où a été installé le foyer ou dans des locaux adjacents du premier et contribuant eux aussi à l'apport d'air de combustion. Des exceptions sont possibles avec l'accord du ramoneur responsable dans votre quartier, si entre le local où est installé le foyer et le limiteur de tirage règnent des pressions approximativement comparables (donc du même côté du bâtiment), la différence de pression ne devant pas dépasser 4 Pa maximum.

Attention :

Au moment de l'incorporation, il faut respecter les lois, directives, ordonnances et normes en vigueur.

Les dispositifs à air additionnel ne pourront être incorporés qu'en aval d'un silencieux pour gaz brûlés éventuellement installé, vu qu'en amont d'un tel silencieux une surpression peut apparaître dans la conduite de liaison.

Cas spécial : foyers à combustibles solides

Les dispositifs à air additionnel disposés dans la partie verticale de l'installation d'évacuation des gaz brûlés doivent se trouver au moins 40 cm au dessus de la sole si des foyers à combustibles solides sont raccordés à une installation d'évacuation des gaz brûlés. Les dispositifs à air additionnel à pilotage forcé et combinés ne sont pas admis.

Mesures à prendre en cas de feu de cheminée

Avant de flamber l'intérieur de la cheminée, il faut sortir le limiteur de tirage de l'installation évacuatrice de gaz brûlés, et le remplacer par une coiffe obturatrice. Après la remise en place, il faut vérifier à nouveau le fonctionnement.

Mise en service (contrôle fonctionnel)

Après avoir incorporé et réglé le limiteur de tirage, il faut vérifier si l'axe du disque régulateur se déplace facilement dans les paliers. A cette fin, il faut ouvrir le disque régulateur en grand à la main.

Lorsque la main relâche le disque régulateur, il faut qu'il revienne automatiquement, par un mouvement pendulaire, en position de régulation.

Ensuite, il faut déterminer si le réglage du limiteur de pression (voir Réglage de la valeur de consigne) garantit une exploitation impeccable du foyer. En plus, il faut vérifier le fonctionnement de tout le circuit d'évacuation des gaz brûlés, sachant qu'en cas d'obstruction ou de reflux, ces gaz ne doivent pas revenir en quantité dangereuse jusqu'au limiteur de tirage. De même, il ne faut pas que le contrôle et le nettoyage de l'installation d'évacuation des gaz brûlés soient gênés.

-